



La Ministre

CAB AA/DGOS/PEGASE : D-19-015808

Paris, le 2.8.2019

Madame la Contrôleure Générale,

Vous m'avez transmis pour observations le rapport de la visite menée du 10 au 12 juillet 2017 des services de psychiatrie du Centre Hospitalier du Haut Anjou situé à Château-Gontier (Mayenne).

Je vous informe que l'agence régionale de santé des Pays-de-la-Loire met en place un suivi renforcé, en lien avec l'établissement, à la suite de cette visite afin de s'assurer que les observations et recommandations émises soient suivies d'effet, et que des réponses soient apportées pour améliorer la qualité des prises en charges et garantir le respect des droits des patients hospitalisés sous contrainte dans les services de psychiatrie.

L'établissement a intégré la majeure partie de vos recommandations relatives aux pratiques professionnelles et aux organisations du travail. Cependant il m'apparaît utile de vous faire part des observations suivantes sur plusieurs points précis des recommandations.

➤ **Le partage d'expérience entre les soignants**

Votre préconisation de mettre en œuvre une politique de mobilité des soignants exerçant la nuit afin que ces derniers puissent réactualiser leurs connaissances et leurs pratiques, a été prise en compte dans l'élaboration du projet d'établissement. Les discussions engagées aboutissent au souhait partagé entre les partenaires sociaux et la Direction, d'une alternance à organiser pour les personnels de nuit, dont les modalités restent à déterminer.

➤ **L'amélioration de la sécurité et du confort des patients dans le box de l'unité d'urgence médico-psychologique**

Un projet visant la restructuration du service des Urgences est conduit depuis octobre 2016. Il fait partie des priorités inscrites dans le projet d'évolution architecturale du futur projet d'établissement. A ce titre, dans une perspective d'amélioration continue de la qualité, la prise en charge des patients relevant du secteur a fait l'objet d'un audit. Sur le fondement des résultats de cette démarche, l'espace dévolu au public relevant de la psychiatrie sera aménagé avec l'installation d'un lit dans le box d'accueil.

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS CEDEX 19

➤ **L'amélioration des conditions matérielles d'hébergement**

Le centre hospitalier a fait le choix de mettre à disposition des patients faisant l'objet de mesures d'isolement et/ou de contention des sonnettes mobiles pour garantir leur sécurité.

Enfin, concernant les prises électriques, l'absence d'équipement dans les chambres correspond au fruit d'une réflexion conduite au sein du secteur de psychiatrie afin de garantir la meilleure sécurité des patients accueillis.

En vous assurant de ma coopération, je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN

